



FONDATION OVE

NÉGOCIATIONS ANNUELLES 2021

L'épidémie de COVID-19 qui s'étire réaffirme l'importance de la santé et de notre modèle social solidaire qui peut permettre à notre pays de dépasser collectivement cette crise.

Il va s'agir nous dit-on de faire face aux conséquences économiques, financières et sociales de la propagation du Covid-19...

Nous sommes contre une politique de serrage de vis du gouvernement qui va à nouveau s'attaquer aux plus fragiles et à nos fondamentaux (retraite, sécurité sociale, assurance-chômage, droits du travail, service public...).

La CGT aborde les négociations 2021 dans un esprit de défense des salarié.e.s et de leurs droits.

Nous sommes contre la précarité et les temps partiels subis, et plus que jamais, la CGT mène la lutte contre une flexibilité maltraitante et contre les discriminations.

Le « Ségur de la Santé » qui a abouti une revalorisation inégale des salaires de certains acteurs du médical et du grand âge a oublié les autres, notamment les salariés du médico-social ou bien ceux de la protection de l'enfance.

Les salarié.e.s ont droit à des emplois en CDI à temps plein, avec des salaires décents et des possibilités d'évolution et de formations qualifiantes.

Revendications 2021

Nous demandons :

- Que l'employeur revienne sur sa décision unilatérale de suspendre l'acquisition d'ancienneté, tel qu'annoncé dans le mail du 8 septembre 2020
- Qu'il porte, via son syndicat employeur, nos demandes répétées de revalorisation de salaire de 300 euros pour toutes et tous lors des négociations en cours
- À aller plus loin que les accords existants avec la mise en place d'un « forfait mobilité durable » exonéré d'impôts et de cotisations sociales tel que c'est possible jusqu'à 400 euros par an
- Une augmentation de la participation employeur à la complémentaire santé et le maintien de la part patronale pendant les périodes de congé parental, congé maternité, maladie professionnelle et accident du travail
- La prise en charge de la journée solidarité par l'employeur
- La fin des 3 jours de carence en cas d'arrêt maladie à partir du 3^{ème} mois d'embauche
- La négociation d'un accord pour encadrer le télétravail et en prévenir les risques organisationnels

Les salariés d'une Fondation de plus de 100 établissements en France méritent de plus une vraie négociation sur le dialogue social dans l'entreprise et sur les moyens alloués aux Instances Représentatives du Personnel